



Mâcon, le 07 juillet 2020

## INFORMATION PRESSE

---

### **Installation d'une délégation spéciale dans la commune de Saint-Ythaire, suite à l'absence de candidat aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020**

Face à l'absence de candidat aux deux tours des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a désigné, par arrêté préfectoral du 25 juin 2020, la délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement des services de la commune.

Cette délégation a été installée jeudi 2 juillet 2020 à la mairie de Saint-Ythaire par David-Anthony Delavoët, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

Elle est composée de 3 fonctionnaires, souhaitant prolonger leur action au service du public :

- Madame Guylaine Deny, inspectrice des finances publiques à la retraite,
- Monsieur Christian Metery, contrôleur des travaux publics à la retraite,
- Monsieur René Piccini, officier mécanicien dans l'armée de l'air, à la retraite.

La délégation spéciale exerce les fonctions de l'ancien conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Elle a également pour mission de préparer l'élection du prochain conseil municipal. Le président de la délégation spéciale exerce les pouvoirs de police du maire et agit en sa qualité d'agent de l'État.

Les fonctions de cette délégation spéciale cesseront lorsque le nouveau conseil municipal aura été constitué, c'est-à-dire lors de la proclamation des résultats définitifs des élections qui auront lieu les dimanche 20 septembre 2020 et dimanche 27 septembre 2020, en cas de nécessité d'un second tour.

